

Décision n° D2023_097

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment son article R2124-2 1°

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le lancement du dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché de travaux d'entretien, maintenance et réparation de bâtiments gérés par le Département, sous la forme d'un accord cadre à marchés subséquents décomposé en sept lots dont quatre prioritaires, pour une durée de quatre ans et dont les seuils sont les suivants :

- **AC – Lot 1- Électricité**

Montant minimum HT : 20 000 000 €,

Montant maximum HT : 40 000 000 €,

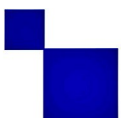
- **AC – Lot 2 : Menuiserie**

Montant minimum HT : 4 000 000 €,

Montant maximum HT : 12 000 000 €,

- **AC – Lot 3 : Plomberie**

Montant minimum HT : 2 500 000 €,



Montant maximum HT : 8 000 000 €,

- **AC – Lot 4 : CVC**

Montant minimum HT : 5 000 000 €,

Montant maximum HT : 15 000 000 €,

- **AC – Lot 5 : Vitrierie**

Montant minimum HT : 400 000 €,

Montant maximum HT : 4 000 000 €,

- **Lot 6 : Étanchéité**

Montant minimum HT : 6 000 000 €,

Montant maximum HT : 15 000 000 €,

- **AC – Lot 7 : Cloisonnement**

Montant minimum HT : 450 000 €,

Montant maximum HT : 6 000 000 €

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230616-D2023_097-AR